

Fiabiliser vos pratiques en matière de gestion du personnel (droit du travail et paie)

Parcours concourant au développement des compétences

Action de formation réalisée selon les articles L.6313-1 et 6313-2 du Code du travail

OBJECTIF PROFESSIONNEL VISÉ :

- * Réaliser un tour d'horizon des nouveautés en matière de gestion du personnel (droit du travail et paie)
- * Fiabiliser ses pratiques en intégrant les actualités sociales
- * Mesurer les incidences concrètes des actualités sociales sur son entreprise
- * Adopter une posture de conseil face aux sollicitations des salariés
- * Savoir décrypter les évolutions jurisprudentielles et législatives et trouver les sources documentaires

ACTION DE FORMATION EN PRÉSENTIEL :

 Action réalisée en présentiel et en inter-entreprises	 Durée 1 jour soit 7 heures	 Date Le jeudi 11 avril 2024	 Lieu VENETIS - 6 rue Henri Becquerel, PIBS 56000 VANNES
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION :

15 jours minimum à date de retour de la convention signée.

PUBLIC VISÉ :

Fonction RH et/ou paie au sein de petites et moyennes entreprises.

À L'ATTENTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Notre organisme peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensation spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur cette formation. Aussi si vous rencontrez une quelconque difficulté nous vous remercions de contacter directement la référente Handicap de VENETIS au 06.70.10.44.74.

PRÉ REQUIS : Avoir une pratique régulière de la gestion du personnel.

CONTENU DE LA FORMATION SUR UN JOUR :

REALISER UN TOUR D'HORIZON DES NOUVEAUTES EN MATIERE DE GESTION DU PERSONNEL (DROIT DU TRAVAIL ET PAIE) :

- * Les mesures sociales du PLFSS et du PLF pour 2024
- * Loi plein emploi
- * Loi partage de la valeur
- * Loi immigration
- * Le cumul emploi/retraite
- * La retraite progressive
- * Point sur la journée de solidarité
- * Acquisition des congés payés pendant un arrêt de travail

FIABILISER SES PRATIQUES EN INTEGRANT LES ACTUALITES SOCIALES :

- * Retours d'expériences en regards croisés
- * Partage de bonnes pratiques
- * Acquisition des bonnes procédures

MESURER LES INCIDENCES CONCRETES DES ACTUALITES SOCIALES SUR SON ENTREPRISE :

- * Retours d'expériences en regards croisés
- * Partage de bonnes pratiques
- * Acquisition des bonnes procédures

ADOPTER UNE POSTURE DE CONSEIL FACE AUX SOLLICITATIONS DES SALARIES :

- * Retours d'expériences en regards croisés
- * Partage de bonnes pratiques
- * Acquisition des bonnes procédures

SAVOIR DECRYPTER LES EVOLUTIONS JURISPRUDENTIELLES ET LEGISLATIVES ET TROUVER LES SOURCES DOCUMENTAIRES :

- * Les derniers arrêts marquants
- * Tour d'horizons des outils/site d'informations en social

FORMATRICES :

Professionnelles spécialistes du droit social, de la paie et de la veille juridique sociale.

INDICATEURS DE RÉSULTATS :

Le taux de satisfaction de VENETIS sur ses formations réalisées au second semestre en 2023 était de 93%.

MÉTHODES ET OUTILS

- * Pédagogie réflexive, expositive et participative
- * Supports détaillés
- * Echanges de bonnes pratiques
- * Supports remis aux participants à l'issue de la formation

PÉDAGOGIQUES UTILISÉS :

SUIVI ET ÉVALUATION À L'ISSUE DE LA FORMATION :

- * Test de positionnement
- * Formulaire d'évaluation à chaud de la formation

SANCTION DE LA FORMATION :

Un certificat de réalisation est remis individuellement à chaque stagiaire et à son employeur.

DOCUMENTS CONTRACTUELS FOURNIS :

Toutes les actions de formation dispensées par VENETIS font l'objet d'une convention de formation signée des deux parties qui comporte les conditions de vente.

Tout document contractuel est accompagné du parcours de l'action de formation, de la convention détaillée et du règlement intérieur de la formation.

ENGAGEMENT QUALITÉ :

VENETIS satisfait aux exigences du Décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle et fournit son certificat QUALIOPI.

COÛT DE LA FORMATION ACTION :

Voir la convention de formation professionnelle continue.